

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 octobre 2020

**12<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-9-12-1

**Service instructeur**  
CABINET

**Service consulté**

**ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE**

Résumé : Le Président soumet pour approbation à la Commission Permanente la composition de la délégation du Conseil départemental se rendant, par avion, dans le Lot-et-Garonne du 23 au 28 octobre 2020.

Lors de sa séance budgétaire du 13 décembre 2019 (rapport n° CD-2019-6-12-1 Moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale – hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique), l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 5 000 € dans le cadre des échanges avec le Lot-et-Garonne, au titre de l'exercice 2020.

Dans ce cadre, je vous invite à autoriser le déplacement et la prise en charge, par le budget départemental, du coût des billets d'avion des membres de la délégation du Conseil départemental qui se rendra dans le Lot-et-Garonne par ce moyen de transport, du 23 au 28 octobre 2020, estimé à 1 808,09 €.

Je vous précise qu'elle est composée de 14 Conseillers départementaux et de trois agents départementaux :

- Pour les Conseillers départementaux : M. Rémy WITH, M. Pierre BIHL, Mme Patricia BOHN, Mme Martine DIETRICH, Mme Sabine DREXLER, M. Pascal FERRARI, M. Alain GRAPPE, Mme Monique MARTIN, Mme Betty MULLER, M. Marc MUNCK, Mme Karine PAGLIARULO, M. Marc SCHITTLY, Mme Marie-France VALLAT, M. Pierre VOGT ;
- Pour les agents départementaux : Mme Stéphanie TACHON, M. Jérémy BROGLIN, Mme Murielle RICHARD.

En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, l'agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement.

Initialement, ce déplacement était prévu du 23 au 26 juin 2020 mais compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire du pays, il avait été décidé en concertation avec le Département de Lot-et-Garonne de le reporter à l'automne 2020.

Ce crédit est à prélever sur le chapitre 011, nature 6251, fonction 0202, opération J618 n° 62662, programme 32761.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH